

ABONNEMENT.

Année... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

9 Juin 1882.

Chronique générale.

Les ministres ont tenu un conseil de ca-
binet hier matin, au ministère des affaires
étrangères.

M. de Freycinet a informé ses collègues
que Dervish-Pacha, arrivé la veille à Alexan-
drie, était aussitôt parti pour le Caire.

L'avis du président du conseil est que le
gouvernement français doit surseoir quelque
temps à sa proposition de conférence pour
permettre à la mission turque de produire
l'effet qu'en attend le Sultan.

M. Léon Say a ensuite fait connaître les
déclarations de la commission relative à la
réorganisation administrative de la Tunisie
qui désirent que le gouvernement donnât
plus d'extension à son projet.

La commission, d'ailleurs, ne se refusera
pas à voter les crédits demandés.

Il paraîtrait qu'un incident assez vif s'est
produit à ce conseil.

M. de Freycinet aurait reproché à M. Goblet
la façon dont il avait répondu à M. de
Lanessan lors de l'interpellation et le mé-
contentement qu'il avait provoqué sur quel-
ques bancs de la majorité par ses explica-
tions sur l'attitude de la police.

M. le ministre de l'intérieur s'est alors re-
tiré ayant, dit-il, à assister à l'enterrement
de M. Michon.

L'ajournement de la réunion de la confé-
rence proposé par M. de Freycinet est consi-
déré comme indice de l'abandon de ce projet.

Le mauvais vouloir des puissances est
certainement la cause de ce recul de notre
diplomatie, plus encore que l'envoi des com-
missaires turcs au Caire.

Notre isolement est ainsi tristement cons-
taté.

M. Jean David a été nommé rapporteur
de la commission du vinage avec mission de
repousser le projet de loi du ministre des
finances et de lui substituer la proposition
de loi de M. Deniau et de ses collègues, ten-
dant à surtaxer les vins dont le titre sera su-
périeur à 12 degrés. Il devra également prier
le gouvernement de réduire à 25 fr. la taxe
sur les sucres.

Le bruit court dans les couloirs de la
Chambre qu'une nouvelle interpellation va
être adressée au gouvernement sur les affai-
res d'Egypte, mais cette fois par un membre
de la majorité qui serait, dit-on, M. Francis
Charmes. Les auteurs de l'interpellation fe-
raient valoir que M. de Freycinet a trompé
la Chambre en affirmant que la conférence
allait se réunir alors que, d'après les der-
nières nouvelles, elle semble indéfiniment
ajournée.

La commission du budget a entendu M.
Humbert sur les crédits des cultes. M. Hum-
bert a refusé toute réduction; la commission
a décidé de maintenir la réduction, qui at-
teint 600,000 fr.

Le Conseil général de la Seine a exprimé
ses regrets de la mort de Garibaldi; il a dé-
légué son président pour le représenter aux
obsèques.

L'assemblée des journalistes républicains,
tenue mercredi, a décidé d'envoyer aux
obsèques de Garibaldi MM. Ranc, Lockroy,
Pelletan, Maret, Vacquerie, Rochefort,
Strauss, Ordinaire, Révillon, Longuet, Hum-
bert, Boursin, Farcy et Canivet.

Les délégués voyagent à leurs frais.

M. Clovis Hugues, qui avait été désigné
par ses collègues pour représenter l'extrême
gauche aux obsèques de Garibaldi, a, au

dernier moment, décliné cet honneur à
cause de son manque d'argent.

(Gazette de France.)

L'ambassade d'Italie à Paris a été offerte
au commandeur Nigro, aujourd'hui ambas-
sadeur près le Czar, dit le National. Mais ce
diplomate, après quelques hésitations, a dé-
finitivement décliné cette offre, et déclaré à
son gouvernement qu'il préférerait rester à
Saint-Petersbourg.

Le ministre de l'intérieur, dit la France, a
refusé aux ouvriers raffineurs et cordon-
niers actuellement en grève d'organiser une
loterie. M. Goblet a déclaré qu'il ne voulait
pas entrer dans les différends entre les ou-
vriers et les patrons.

M. Charles Lullier, ancien général de la
Commune, s'est constitué avant-hier pri-
sonnier pour purger sa condamnation à deux
mois de prison prononcée contre lui par le
tribunal de Toulon pour voies de fait à l'é-
gard du commandant Sibour.

M. Lullier subit sa peine à Sainte-Pélagie,
où il suivra le régime des détenus ordinai-
res.

Les victimes du Deux-Décembre occu-
pent depuis longtemps la scène, et rien ne
fait encore prévoir quand cette fantasma-
gorie prendra fin. Cependant nous appre-
nons d'un côté que le ministre de l'intérieur
vient d'adresser aux préfets des instructions
spéciales en vue du prompt établissement
des titres de pension pour les victimes du
coup d'Etat du Deux-Décembre.

D'après ces instructions, les préfets de-
vront réclamer d'urgence à tous les intéres-
sés, dont les demandes ont été admises,
leurs extraits de naissance. Les veuves et les
enfants sont invités à fournir en outre l'acte
de décès de celui qui leur a transmis ses
droits.

Ces documents sont attendus au minis-

tère de l'intérieur avant le 20 juin. De cette
façon, on pourrait faire concorder les paye-
ments avec la « fête » du 14 juillet.

D'un autre côté, il paraît à peu près cer-
tain que le supplément nécessaire pour sa-
tisfaire aux vastes appétits excités par la
libéralité républicaine s'élève à 1,900,000
francs. C'est le chiffre qui sera demandé à
la Chambre.

Étrange rapprochement! On sait avec
quelle frénésie les députés de la majorité
républicaine se sont précipités sur les per-
mis de circulation gratuits ou à peu près,
que les Compagnies, dans un intérêt dont
les contribuables paient les frais, leur ont
offert. Un des membres de la droite, M.
Peyre, se servant du précédent, avait de-
mandé qu'une convention intervint entre les
Compagnies et l'Etat pour permettre aux
officiers retraités de voyager, comme leurs
camarades de l'armée active, au quart de
place.

La commission d'initiative a poussé les
hauts cris et refusé absolument de prendre
la proposition de M. Peyre en considéra-
tion.

Vous comprenez bien qu'il est scanda-
leux de demander pour des hommes, dont
la plupart ont versé leur sang pour le pays,
une faveur qu'obtiennent les piliers d'esta-
blissement de la majorité républicaine.

M. Francisque Sarcey, dans le XIX<sup>e</sup> Siè-
cle, reconnaît que le conseil municipal de
Paris a fait preuve de grossière intolérance
dans sa séance de mardi, et qu'en étouffant
sous les injures la protestation de la mino-
rité contre les honneurs rendus à Garibaldi,
les représentants officiels de Paris ont man-
qué à toute mesure, à toute dignité. Voici ce
que dit M. Sarcey :

« Au Conseil municipal, nos radicaux
poussent des cris d'aigle aussitôt qu'un
homme qui n'est pas de leur avis commence
à parler. On s'exclame, on frappe des pieds,
et comme il réclame le silence, on lui dit

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXIII

LE DOUAR.

(Suite.)

Ces rekass sont les courriers du désert. On les
emploie principalement pendant les expéditions,
un piéton passant inaperçu là où un cavalier serait
immédiatement signalé.

Leurs pieds sont chaussés pour les mettre à l'abri
des brûlures du sable ou des morsures de la vipère.
Ils rampent et courent presque sans interruption
jusqu'à ce qu'ils aient remis leur message.

Quand ils éprouvent le besoin de se reposer,
ils comptent soixante aspirations et repartent.

Deux heures de sommeil sur vingt-quatre leur
suffisent. Avant de se coucher, ils attachent à l'un
de leurs pieds un morceau de corde d'une certaine
longueur à laquelle ils mettent le feu. La corde se
consume et quand le feu atteint le dernier tour
qui enserré le pied, le rekass est réveillé par la
brûlure.

Les deux courriers restèrent immobiles devant le
chef, les bras croisés sur la poitrine. Quelle que
soit l'importance de la nouvelle qu'il apporte, un
Arabe ne parle jamais avant qu'on l'interroge.

— D'où viens-tu ? dit Ben-Haret à l'un d'eux.

— De la tente !

— Pourquoi viens-tu ?

— Pour te dire que nous sommes prêts à atta-
quer et que les Touaregs ont réuni leurs troupes
à Rassouk.

— Et toi ? demanda le chef en se tournant vers
le second rekass.

— Je viens de Rassouk.

— Tu as pu pénétrer chez ces chiens ?

— Je me nomme Thair-el-Horr (le Faucon),
dit orgueilleusement l'Arabe. Le faucon va partout
et voit tout.

— Qu'as-tu vu ?

— Mille chevaux, six cents fusils.

— C'est bien ! toi, dit Ben-Haret au premier
courrier qu'il avait interrogé, rassasie ton ventre et
repars. Que dans trois jours, aux premières lueurs,
les mecherahin (provocateurs) poussent leurs cris.
Ma poudre parlera de l'autre côté.

L'Arabe auquel Ben-Haret venait de donner cette
nouvelle mission sortit.

— Repose-toi, dit le cheick au second courrier.
Tu marcheras maintenant avec nous.
Mais le rekass ne bougea pas.

— Tu as encore quelque chose à m'apprendre ?

— Oui.

— D'élite la langue !

— Il y avait grande joie à Rassouk quand j'y ai
pénétré. Djemmah, la perle de l'Ammar, la fille
de Bou-Maza, a rejoint ses frères.

Montméraïl et Boisville n'avaient pu comprendre
les paroles que Ben-Haret et ses courriers échan-
geaient en langue arabe. Mais ces deux noms les
frappèrent et Montméraïl posa sa main sur le bras
du chef :

— On te parle de la fille de Bou-Maza ?

— Oui, depuis six mois, cette jeune fille avait
disparu. Sa disparition a même été une des causes
de la guerre entre nos tribus. Les Touaregs, qui
cherchaient un prétexte pour relâire à nos dépens
leur provision d'armes et leur remonte de chevaux
épuisés dans la dernière expédition contre vous,
ont razzé un de nos douars pour venger, disent-ils,
l'enlèvement de la fille de leur grand chef
dont ces menteurs, fils de menteurs, accusaient les
Chambas.

« C'est cette razzia qui a réallumé la poudre.

— Mais cette jeune fille, je l'ai vue il y a à peine
quelques jours. Il est impossible qu'elle ait pu
franchir seule, en aussi peu de temps, la distance
qui nous sépare d'Alger. José Rusicada, prévenu de
sa présence à Alger, l'aurait-il fait emmener par
son père ? Cheick, demande donc à ton rekass si la

fille de Bou-Maza est revenue seule aux tentes des
Touaregs ?

— Ben-Haret transmet cette question à l'Arabe.

— Non, répondit celui-ci. Elle avait avec elle
une fleur de l'Occident et était suivie d'un roumi.

— Un vieillard ?

— Non ! un homme jeune qui a abattu deux des
Touaregs avant de se laisser prendre.

— C'est donc en prisonniers que ce Français et
ces deux femmes sont arrivés à Rassouk ?

— Oui, et lorsque les Touaregs les ont attaqués
ils étaient accompagnés par deux de nos frères.

— Qui sont prisonniers aussi ?

— Les Chambas peuvent mourir, mais ils ne
sont jamais prisonniers des Chiens du Sable, ri-
posta fièrement le rekass.

Ben-Haret approuva du geste cette réponse et
informa ses deux hôtes de ce que le courrier venait
de lui apprendre.

— Quelle peut être cette nouvelle compagne de
Djemmah ? demanda Boisville.

— Peu importe ! Celui qui l'a fait connaître avant
tout, c'est l'homme qui les accompagne, répondit
Montméraïl. Cheick, ajouta-t-il, je pense que nos
ennemis sont plus près de nous que nous le pen-
sons.

— Que Dieu le permette, dit le chef.

Puis, s'adressant au courrier :

— Est-tu fatigué ?

quo ce n'est pas la peine d'écouter des inepties aussi ridicules.

» Eh! mais, un peu de tolérance, s'il vous plaît, et un peu de mesure!

» L'admiration de Garibaldi n'est pas un dogme, et il n'est pas encore passé fétiche.

» J'ai eu regret à voir les injures prendre la place des arguments.

» Des délibérations ainsi menées ne font point d'honneur à notre Conseil municipal.

S'il est logique, M. Sarcey flétrira plus sévèrement encore la majorité républicaine de la Chambre: car le Conseil a du moins consenti, après débat, à ce que les protestations de la minorité figurassent au procès-verbal; la Chambre, plus intolérante, a rayé de son compte rendu les reproches qu'elle a entendus; la minorité est non avenue: c'est la strangulation sans phrases.

Un ami du *Clairon* lui écrit à propos de Garibaldi:

« En novembre 1870, j'étais à Venise avec ma femme et mon fils. Nous causions avec le gondolier qui nous menait de la sécurité des routes italiennes, des bandits, etc... Oh! monsieur, me répondit simplement ce brave homme, il n'y a plus de bandits en Italie, Garibaldi les a tous emmenés en France. »

C'est probablement pour cela que le Conseil municipal de Paris va donner son nom au boulevard Saint-Michel.

Le maire d'un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement de Saint-Dié, maire républicain et pas clérical, a fait à M. le sous-préfet de Saint-Dié la communication suivante, dont l'*Impartial des Vosges* se dit en mesure de reproduire, sinon les termes, du moins l'esprit:

« La nouvelle loi sur l'enseignement défend au curé de faire le catéchisme, même le dimanche, dans une des salles de l'école. Il s'ensuit que, pendant l'hiver, les enfants de nos sections seront obligés, après avoir voyagé par le froid, par la neige, par la pluie, de rester pendant une heure et davantage, grelottant, dans une église sans feu, ce qui compromet leur santé et même leur vie. C'est d'une barbarie sans nom. Aussi, je vous prie de ne pouvant disposer des locaux scolaires pour le catéchisme, je mettrai la salle de la justice de paix à la disposition du curé. Si l'administration me défend de le faire, je vous offre ma démission. »

Le sous-préfet, fort embarrassé, a répondu à cet homme de bon sens et de cœur: « Mais je crois que vous en avez le droit. »

Le colonel de Grasse, commandant le 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs, est mort la semaine dernière à Châteaudun. Les obsèques ont eu lieu en grande pompe; M. Tournier, lieutenant-colonel du régiment, a retracé en ter-

mes émus la brillante carrière du regretté colonel.

Le deuil était conduit par M. le comte de Chérisy, colonel au 73<sup>e</sup> de ligne, beau-frère de M. le marquis de Grasse, dont le fils aîné, sous-lieutenant d'infanterie de marine, est aux colonies.

Né en 1825, sorti de Saint-Cyr en 1846, M. de Grasse était capitaine en 1854, chef d'escadron le 21 décembre 1866 et commandait le 20<sup>e</sup> chasseurs depuis le 18 juillet 1878. Il était officier de la Légion d'Honneur et avait fait les campagnes de 1859 et de 1870.

M. de Burosse, lieutenant en second au 7<sup>e</sup> chasseurs, vient de mourir à l'hôpital d'Amélie-les-Bains, des suites d'une maladie contractée pendant la campagne de Tunisie où son régiment est peut-être le corps qui a mené la vie la plus dure. Né à Aignan, (Gers), le 11 avril 1853, il était entré à Saint-Cyr le 24 octobre 1873, et il n'avait trouvé que des amis parmi ses camarades de promotion.

#### ACADÉMIE FRANÇAISE.

Hier, l'Académie française a procédé à l'élection de deux de ses membres, en remplacement de MM. Charles Blanc et Auguste Barbier.

Pour le premier fauteuil, celui de M. Ch. Blanc, les principaux candidats étaient: MM. de Mazade et Pailleron.

Trente-trois votants. — Majorité absolue, 17. — Absents: MM. le duc de Noailles, Taine, de Laprade et Octave Feuillet.

Trois scrutins n'ayant pas donné de résultat, l'élection a été ajournée au mois de novembre et aura lieu en même temps que celle pour le fauteuil de M. de Champagny.

Pour le second fauteuil, celui de M. Auguste Barbier, M<sup>re</sup> Perraud, évêque d'Autun, a été élu, au premier tour, par 23 voix, membre de l'Académie française.

Il y a eu 8 bulletins blancs, 4 bulletin au nom de M. Lecomte de Lisle et 1 bulletin au nom de M. Pailleron.

#### DÉPÊCHES TÉLEGRAPHIQUES.

Maddalena, 8 juin.

Suivant le désir de Garibaldi, la crémation de son cadavre sera faite avec des bois odoriférants.

Cette cérémonie doit avoir lieu aujourd'hui.

Le visage restera découvert et sera tourné vers l'Orient.

Les funérailles auront lieu à trois heures du soir. Un détachement de troupes, avec drapeau et musique, précèdera le cercueil, qui sera suivi par le duc de Gènes, les représentants du gouvernement, du Parlement, de l'armée, de la marine, des maisons militaires et civiles du roi, du maire de Maddalena et de la presse.

Les anciens volontaires des guerres de l'indépendance entoureront le cercueil.

Le désert commençait avec sa planité éœurante, l'impassibilité de son ciel bleu et le jaune incandescent de son sol, qui donne au bout de quelques heures ce qu'on a si justement appelé le « mal du désert ».

En effet, entre Rassouk et Bérjina, où les Chahbas allaient essayer de surprendre leurs ennemis, et la première oasis du grand désert, on ne compte pas moins de quarante lienes de plaine, dans laquelle pas un arbre, pas un brin de verdure n'apparaît.

Rien que du sable blanchâtre et des pierres de feu formant en quelques endroits de larges extumescences qui recouvrent des caravanes entières englouties par un coup de simoun.

La seconde fraction de la petite armée de Ben-Haret devait traverser une partie de cette plaine pour rejoindre les Touaregs, et ceux-ci, ignorant la diversion opérée par leurs ennemis, s'étaient établis sans défiance derrière les collines du Stilt où ils avaient réuni leurs troupeaux.

C'est à peine s'ils se gardaient du côté du désert. Un espace de deux lieues séparait donc seulement Ben-Haret, établi maintenant aux revers opposés des collines, des Touaregs.

Il y avait, comme l'avait dit le courrier, grandes fêtes au camp de Rassouk. On y célébrait le retour de Djemmaah. Les flûtes en roseau, les tambourins et les gosiers rivalisaient à qui mieux mieux pour

Maddalena, 8 juin.

Les personnages délégués aux funérailles de Garibaldi sont arrivés ce matin, à 7 heures 1/2. L'animation est très-grande ici et l'affluence énorme.

Le corps de Garibaldi, parfaitement embaumé, a été enfermé dans trois cercueils. Il sera déposé aujourd'hui à l'endroit désigné par le testament.

#### AFFAIRES D'ÉGYPTÉ.

Le Caire, 8 juin.

Le commissaire turc et sa suite sont arrivés. Dervisch a été l'objet d'une grande démonstration. A la gare du Caire, tous les généraux étaient présents, sauf Arabi. Les troupes criaient: Vive le Sultan!

La *Réforme* reçoit une dépêche d'après laquelle la suite de Dervisch se compose de dix généraux et trente beys, ce qui a causé une grande émotion.

A Constantinople, le ministre des affaires étrangères turc a déclaré aux ambassadeurs de France et d'Angleterre que la Porte prendrait part à la conférence, si la mission de Dervisch-Pacha en Egypte venait à échouer.

L'Angleterre insiste autant que la France pour la réunion d'une conférence, mais pour un différent motif; il s'agit pour elle, en effet, de faire régler surtout la neutralité du canal de Suez.

Lord Grandville a déclaré à Musurus-Pacha qu'il ne prendra au sérieux la mission ottomane que si Arabi quitte le territoire égyptien.

C'est chez l'ambassadeur d'Autriche que les plénipotentiaires des puissances se réunissent à Constantinople. A vrai dire, la conférence est déjà ouverte et lord Dufferin envoie chaque jour son rapport.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 juin.

La spéculation n'opère plus que sur les rentes, elle concentre le peu d'activité dont elle fait preuve sur les fonds publics français seulement. La préoccupation est toujours vive sur la question égyptienne, il faut patienter; en attendant, on s'agit sur place sans avancer.

Les rentes s'inscrivent à des cours faibles: 3 0/0, 83.17 et 83.20; amortissable, 83.40 et 83.35; 5 0/0, 115.55, 115.65 et 115.60.

Parmi les fonds étrangers, le Turc est en baisse sensible à 12.45.

Dans le groupe des sociétés de crédit, la Banque de France a rétrogradé à 5.450. Le bilan signale les différences suivantes: Encaisse or, augmentation de 13,137,000 fr. Encaisse argent, augmentation de 1,187,000 fr. Bénéfice de la semaine, 1,505,000 fr.

La Banque d'Escompte est faible à 575.

La Banque de Paris est lourde à 1,190.

L'action du Crédit Foncier bien tenue cote 1,527.50. Le conseil d'administration a autorisé dans sa dernière séance pour 16,824,000 fr. de nouveaux prêts en représentation desquels la société émet des obligations foncières 4 0/0 qui constituent un placement avantageux.

L'action des Magasins de France et d'Algérie cote 560.

La Foncière de France et d'Algérie est très-demandée à 495.

Nous sommes heureux de pouvoir indiquer à l'épargne ainsi qu'aux capitalistes le plus solide et

célébrer les louanges de la perle de l'Annar.

Les quartiers de chevreau rôtaient en plein air; les plus belles nattes de la tribu couvraient le sol, et pendant que le festin se préparait, les jeunes cavaliers, excités par la présence de la fille de leur ancien chef, accomplissaient les fantasias les plus brillantes.

Pendant ce temps, Djemmaah, réfugié sous une tente, cherchait à rassurer Carmen, épouvantée de tout ce bruit, et assis devant la porte de la tente, un personnage vêtu d'un pantalon rouge et d'un burnous en lambeaux contemplait cette scène joyeuse en haussant de temps à autre les épaules en signe de mépris et de mécontentement.

Ce personnage n'était autre que notre pauvre Philoctète, que la malchance avait jeté aux mains des Touaregs alors qu'il cherchait à gagner Géryville avec Djemmaah et Carmen.

Philoctète n'avait rien à craindre. L'influence de Djemmaah le protégeait, et les fêtes finies, on lui avait promis de le conduire à Géryville, où il espérait enfin avoir des nouvelles de son maître.

Mais, pour cette raison précisément, ces fêtes, qui retardaient son départ, lui paraissaient interminables.

(A suivre.)

le plus fructueux des placements: l'action de la Compagnie Industrielle de France et des Colonies: cet actionnariat se distingue des autres en ce qu'il n'est pas exempt d'aléa, ce ne sont que des affaires industrielles fort bien posées dans le monde industriel.

Le Lyonnais s'inscrit à 750; le Mobilier à 550; les ventes en actions de la Banque Nationale sont considérables; on veut se débarrasser d'un titre qui sera sans valeur avant peu.

On fait 550 sur la Banque Parisienne; l'assemblée générale nous assisterons à une table chute des cours.

#### Chronique militaire.

M. Demons, intendant militaire, chargé de l'inspection générale des services administratifs du 9<sup>e</sup> corps d'armée.

Mutations dans le génie:

M. le chef de bataillon Bacharach, chef de génie à Angers, passe en la même qualité à Dijon.

M. le chef de bataillon Rioulet, employé à Versailles, a été nommé chef de génie à Angers.

M. Guin, capitaine de 4<sup>e</sup> classe, chef de génie à Fort-les-Bains, a été désigné pour être employé à Nantes.

Le commandant Lichtenstein, attaché à la maison militaire de M. Grévy, président de la République, est promu lieutenant-colonel.

#### LES DRAPEAUX ALLEMANDS.

La remise des drapeaux aux régiments allemands nouvellement créés dans l'armée allemande a eu lieu, le 27 mai, dans la salle de marbre du palais de Postdam.

En principe, chaque bataillon d'infanterie, de chasseurs et de pionniers de l'armée active allemande a son drapeau. Pour la cavalerie, chacun des deux régiments d'artillerie de campagne et le régiment à pied appartenant à un corps d'armée, ont leur drapeau. Dans la landwehr, chaque bataillon a également un drapeau, sauf les bataillons nouvellement créés du 15<sup>e</sup> corps qui ne sont pas encore officiellement pourvus. Pour la cavalerie, chaque régiment de la garde de la ligne et de la réserve est muni d'un étendard. En somme, l'armée allemande compte le contingent bavarois compris 164 régiments de ligne à trois bataillons dispose de 492 drapeaux à emporter en campagne.

Il n'existe aucune prescription analogue pour les 20 bataillons de chasseurs, mais que la cavalerie agit comme l'infanterie, le drapeau ou l'étendard reste déployé au lieu des troupes pendant toute la durée du feu. L'artillerie et les pionniers, à cause de leurs services spéciaux, n'emportent pas leurs drapeaux en campagne.

En temps de paix l'armée allemande compte donc 805 drapeaux pour l'infanterie, les chasseurs, les pionniers, l'artillerie et la landwehr, et 428 étendards pour la cavalerie de ligne et de réserve. En campagne le nombre des drapeaux est réduit à 745.

Il est bon de rappeler qu'il n'existe pas dans l'armée de terre, de drapeau aux couleurs de l'empire; les troupes de chaque régiment gardent leurs couleurs particulières.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

AVIS. — Un concours pour l'admission au surnumérariat, dans l'administration des Contributions indirectes, aura lieu à Angers dans les bureaux de la Direction, le 47 juillet prochain. Pour renseignements et pièces à fournir, s'adresser à M. le Sous-Directeur à Saumur, rue de Poitiers, 42, avant le 15 juillet, terme de la clôture des listes.

Écroues sur le Thouet. — Par arrêté préfectoral, des écroues générales ou particulières auront lieu sur le Thouet, du 20 août prochain, pour l'exécution des travaux de navigation ou d'intérêt privé, qui auront été régulièrement autorisés.

Les meuniers ouvriront les portes moulinières, portineaux, vannes, pour l'exécution de ces écroues, dès que les eaux déborderont de ces écroues, et ils ne pourront les fermer que quand ils en recevront l'ordre.

La fermeture aura lieu d'abord en août.

#### XXIV

#### COLLÉ I

Dans la nuit même, le camp de Ben-Haret fut levé et le lendemain soir le cheik des Chahbas, accompagné de Montméral et de Boisville, arrivait à l'Oued-Stilt et bivouaquait dans un ravin profond. Les pentes des collines environnantes étaient couvertes de lentiques et de buissons, mais déjà l'on ne voyait plus que des arbres rares et rabougrs.

Quelques bandes de verdure luttèrent encore contre l'invasion des sables, on sentait cependant qu'à quelques lieues de là ces sables devaient prendre leur revanche.

Un arrêté de M. Cazot avait interdit aux commissaires de faire le recouvrement des effets de commerce, réservant ce droit aux banquiers, à l'administration des postes et aux particuliers.

Devant les plaintes émanées des chambres de commerce, M. le garde des sceaux vient de rapporter cet arrêté de son prédécesseur.

Voici un ordre général, n° 465, publié le 17 mai 1882, concernant les chemins de fer de l'Etat et signé: GAUCKLER.

« Un chef de station des chemins de fer de l'Etat s'est permis d'ajouter, à la suite de son nom, la mention « ET SA FAMILLE » sur un bon de réduction qui, à la demande de la direction, lui avait été délivré par la Compagnie d'Orléans pour un voyage entre Paris et Limoges.

Dans sa séance de ce jour, le conseil a prononcé la révocation de l'agent coupable.

Le directeur porte cette décision à la connaissance du personnel de l'administration.

A quand le tour du député républicain de la Loire? Le cas ici est identiquement le même, et la Compagnie ne saurait avoir deux poids et deux mesures!

Par suite de l'invalidation des élections de MM. Pain et Serph dans la Vienne, les électeurs de Civray et de Poitiers sont convoqués pour le 2 juillet à l'effet d'élire leur député.

#### COURSES D'ANGERS.

Premier jour, Dimanche 11 juin.

Prix Spécial, 2,000 fr., donnés par le gouvernement, pour chevaux de 3 ans, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné de prix principal. Distance: 2,500 mètres environ.

Prix National, 5,000 fr., donnés par le gouvernement, savoir: 4,000 fr. au premier et 1,000 fr. au second, pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Distance: 4,000 mètres environ.

Prix de la Société des Courses (Steeple-Chase, handicap), 2,000 fr., offerts par la Société des Courses d'Angers, pour tous chevaux. Distance: 4,000 mètres environ.

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (Steeple-Chase, 4<sup>e</sup> série), 2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course un steeple-chase de 6,000 fr., ni un prix de série. Distance: 3,000 mètres environ.

Prix de la Compagnie d'Orléans (Steeple-Chase militaire de 3<sup>e</sup> série), deux objets d'art au premier et au second, pour officiers de service, montant leurs propres chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les Remontes de l'Etat. Distance: 2,000 mètres au minimum.

Deuxième jour, Lundi 12 juin.

Prix Principal, 3,000 fr., donnés par le gouvernement, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné de prix National. Distance: 3,000 mètres environ.

Prix du Roi René (Handicap), 2,000 fr., donnés, savoir: 1,500 fr. par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 500 fr. par la Société des Courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus. Distance: 2,400 mètres environ.

Prix de la Société d'Encouragement (2<sup>e</sup> série), 5,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France. Distance: 2,400 mètres environ.

Prix du Conseil général (Steeple-Chase à réclamer), 1,000 fr., offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, pour tous chevaux; le gagnant sera à réclamer pour 5,000 francs. Distance: 4,000 mètres environ.

Prix de la Compagnie de l'Ouest (Steeple-Chase militaire de 2<sup>e</sup> série), deux objets d'art pour le premier et le second, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles et livrés par les Remontes de l'Etat. Distance: 2,000 mètres au minimum.

#### LA Foudre à SAINT-SYLVAIN.

Mercredi soir, un orage violent s'est dé-

chaîné sur Angers et sur les communes voisines.

La foudre est tombée à Saint-Sylvain.

Voici ce qu'on nous rapporte à ce sujet: Deux hommes labouraient dans un champ. L'un, le nommé Gillet, tenait la charrue, l'autre se tenait à la tête du cheval. Ils ne voulurent pas interrompre leur travail et continuèrent, malgré l'orage qui se rapprochait, à labourer.

Tout à coup, un immense éclair déchira le nuage.

Le cheval, foudroyé, tomba dans le sillon, comme une masse inerte.

L'homme qui tenait la charrue fut projeté à quelques mètres en arrière et resta sans mouvement, étendu sur le dos. Il n'était heureusement qu'évanoui.

Détail curieux: les deux sabots étaient restés à côté de la charrue.

L'autre homme n'a eu aucun mal. (Etoile.)

La semaine dernière, un orage éclatait sur la commune de Chef-Boutonne et surprénait dans les champs la dame veuve Granier, du bourg de Javersay. Elle s'empressa de se réfugier sous un arbre et fut presque aussitôt foudroyée. (Le Mellois.)

#### TOURS.

Mercredi soir, vers cinq heures, dit l'Indépendant, le nommé Pillault, premier clerc chez M. Champion, notaire, demanda à sa femme ses effets d'habillement, devant, disait-il, être parrain. Sa femme refusa de les lui remettre et de là une dispute s'ensuivit. Des paroles en en vint aux actes, et, dans la colère, la femme Pillault porta à son mari plusieurs coups de ciseaux et lui fit trois blessures très-profondes: deux à la jambe gauche et une à la main.

La femme Pillault, née Claire Allais, est âgée de 30 ans et demeure rue de la Chèvre, n° 44.

Cette femme a été mise hier matin à la disposition du parquet.

Ecole de tir du 70<sup>e</sup> territorial. — Dimanche 11 juin, tir au Menneton, à Tours, de 8 heures 1/2 à 4 heures du matin.

Tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve et de la disponibilité de l'armée active seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au tir.

#### CRÉATION D'UNE COLONIE VITICOLE.

Le Syndicat viticole et commercial d'Indre-et-Loire est heureux d'annoncer une nouvelle qui pour l'avenir et l'honneur du département aura une importance considérable.

Dans leur assemblée générale du 18 mars dernier, ses membres ont chargé leur président de rechercher les voies et moyens les meilleurs pour arriver à fonder dans Indre-et-Loire une Ecole professionnelle d'apprentis vigneron, offrant des garanties sérieuses et durables. Il s'est adressé à cet effet à Paris, à l'honorable M. Bonjean, président de la Société générale de protection pour l'enfance abandonnée. L'accueil le plus bienveillant ayant été fait à sa démarche, il fallait encore, pour arriver à la solution désirée, trouver l'homme et le lieu nécessaires.

La proposition a été faite à M. Drake del Castillo de s'associer à la création de cette œuvre philanthropique et utile rêvée par les membres du syndicat. Cette seconde démarche a été comme la première couronnée de succès et nous a prouvé que la bienfaisance est un terrain où les grands cœurs aiment à se rencontrer et sur lequel l'entente s'établit facilement. Aussi le concours de M. Drake del Castillo a-t-il été promptement obtenu. Un vaste local et tous les vignobles de la terre de Candé sont généreusement mis par lui à la disposition de l'établissement projeté et arrêté en principe. L'étude de cette grande installation est déjà faite sur place.

MM. Bonjean et Drake del Castillo sont venus tout exprès de Paris pour s'entendre définitivement avec le président du syndicat. Dans quelques mois donc, une école spéciale de viticulture, placée sous le patronage direct du syndicat viticole et commercial, sera fondée dans Indre-et-Loire qui aura l'honneur de posséder le premier établissement de ce genre. Pour qu'il en fût autrement, il faudrait que l'idée conçue par le syndicat et l'œuvre éminemment moralisatrice et patriotique de M. Bonjean ne rencontrassent pas tous les témoignages de réelle sympa-

thie qu'il nous paraît impossible de leur refuser.

Le président du syndicat,  
VOIRY-MARDELLE.

#### COMBLE DE LA DIGNITÉ.

Le 17 mai dernier, nous apprend le Courrier de Saint-Nazaire, M. l'évêque de Nantes venait à Donges, pour donner la confirmation. Arcs de triomphe, guirlandes, tout était préparé pour recevoir sa visite. La mairie même était décorée, et l'institutrice communale avait reçu de M. Hurel, maire de la commune, la pleine autorisation de recevoir dans son école la visite de Monseigneur. Mais, cela se passait le matin. A deux heures, le maire se rend à la sous-préfecture, toute voisine, de Saint-Nazaire. Là, paraît-il, il est éclairé...

Or, revenant à Donges vers quatre heures, il se précipite vers la classe, où Monseigneur s'était rendu après avoir visité l'école des sœurs de Saint-Gildas. Ici nous copions le Courrier:

« Il est essoufflé, haletant, n'en pouvant plus. Place! place! s'écrie-t-il. Sans plus de façon, il renverse, bouscule tout sur son passage et pénètre dans la salle. De sa voix la plus stridente: « Je suis maire de la commune! De quel droit, dit-il à Monseigneur, êtes-vous entré dans une école publique? » Sa famille, que rien n'avait préparée à cette étrange scène, occupait les premières places. Sa fille, éperdue, se précipite sur lui, le supplie, le conjure de mettre fin au scandale. Le cri de la nature remue ses entrailles de père... Mais, soudain, le magistrat, de sa voix tonnante: « Retirez-vous, Mademoiselle Hurel!... »

Plus de fille! une administrée.

Donges, avec ses immenses marais, est un bourg important, d'environ 3,000 habitants, situé sur le bord de la Loire, un peu plus bas que Paimboeuf, mais sur la rive opposée. Il était, surtout au temps du système Broussais, célèbre par son commerce de sangsues.

Résultats de l'application de la loi sur l'enseignement athée obligatoire!

On écrit des Sables-d'Olonne:

« Les instituteurs et les institutrices de l'arrondissement des Sables-d'Olonne avaient, comme on sait, reçu l'ordre de cesser tout enseignement religieux dans leurs écoles. Parmi beaucoup d'autres, l'instituteur de Landevielle ne tenait aucun compte de cet ordre. Il avait raison, car, même aux yeux des législateurs athées, la loi scélérate commença d'être en vigueur à la rentrée des classes seulement. Or, dernièrement, voilà que l'inspecteur arrive, à l'improviste, à l'école Landevielle, et il surprend l'instituteur occupé à faire réciter le catéchisme à ses élèves. De là, violents reproches et menaces scandaleuses d'un côté; et, de l'autre, fermeté courageuse chez le maître, et indignation chez les enfants. Ceux-ci, effrayés du courroux de l'inspecteur, l'ont entendu en tremblant leur commander de retourner chez eux leur catéchisme, et de ne plus jamais le rapporter en classe. Instruits dès le soir de cette jolie scène, les parents se sont crus justement blessés dans leurs droits et dans leur dignité; et ils ont, d'un commun accord, décidé que leurs fils ne retourneraient pas à l'école.

Le lendemain et les jours suivants, l'instituteur attendait à son bureau pour recommencer la classe à l'heure accoutumée; mais ses élèves ne sont pas revenus. »

#### UN EXPULSÉ DÉCORÉ.

« Le R. P. Charmetant vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, dit le Journal du Finistère.

On sait que le vaillant religieux était à la tête des premiers missionnaires qui ont pénétré dans l'Afrique équatoriale, au prix de dangers comparables à ceux de Sébastopol.

Détail piquant, la croix qui va être attachée sur la poitrine du Révérend Père, vient directement du ministère de la guerre; coïncidence bien légitime, d'ailleurs, puisqu'il s'agit de récompenser un soldat de la foi et de la civilisation.

C'est égal, la République décorant un de ces moines qu'elle proscribit et qu'elle abhorre, c'est un comble!

Le Père Charmetant accepte la croix du soldat. Mais nous sommes convaincus qu'il eût refusé la croix du ministère de l'inté-

rieur; il faut qu'on puisse reconnaître le crocheteur des crocheteurs.

#### Faits divers.

On écrit d'Argenton (Indre):

« La grêle a fait dimanche, 4 juin, de terribles ravages dans les communes de Gournay, Pommiers, Gargilesse, Baraize.

» A Pommiers, notamment, les blés sont littéralement hachés, et les chemins couverts de branches d'arbres brisés.

» Les dégâts sont considérables. »

\*\*

La dernière éclipse solaire en Allemagne. La veille au soir, le colonel d'un régiment d'infanterie fait venir tous les sergents et leur dit:

« Demain matin, aura lieu une éclipse de soleil. Le régiment doit se réunir sur la place d'armes en petite tenue. Je viendrai expliquer l'éclipse avant l'exercice. Si le temps est couvert, on se réunira au manège comme d'ordinaire. »

Sur quoi les sergents rédigent un ordre du jour ainsi conçu:

« Demain matin, par ordre du colonel, aura lieu une éclipse du soleil. Le régiment se réunira sur la place d'armes, où le colonel viendra diriger l'éclipse en personne. Si le temps est couvert, l'éclipse aura lieu dans le manège. »

\*\*

Guibollard rend visite à une de ses parentes qui vient d'avoir un enfant.

On lui présente celui-ci.

— Comment l'avez-vous nommé ce gros bébé? demande-t-il.

— Théodore.

— Oh! c'est un nom bien sérieux pour un si petit enfant.

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES

Sommaire du n° 62. — Le budget; Les Ancêtres de l'homme; Tous flous; l'Assistance publique républicaine; Roche; Histoire de voleurs; Choses et autres; Souscription pour les Ecoles libres; Le récent exploit de Bertheau; Un maître-cabaretier; Monstres; Conseils pratiques.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

SOMMAIRE de la Revue illustrée du 3 juin 1882:

Chronique des Beaux-Arts: Le Salon (Louis Énaul); — L'Exposition de Lille (C. de M...); — Revue scientifique (Alfred de Valenciennes); — Sauveteurs et naufragés (A. Eloy); — L'Exposition horticole aux Champs-Élysées (O. de B...); — Histoire naturelle: L'Ours (Olivier de Rawton); — Les Fêtes de Reims; — Les Arts décoratifs: L'ameublement (G. Cerfbeer de Medelsheim); — Voyage autour de Paris: Clamart (Paul Ginisty); — Les Maladies des Bêtes: la Gâle de la Chèvre (A. Landrin); — Nouvelle: Sans-Peur (Jules Mary); — Sophie Croizette (Cornélius); — Petits conseils aux Ménagères; — Bibliographie; — Echecs et Dames; — Chronique financière.

#### AVIS IMPORTANT

#### PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE

GUÉRISON RADICALE ET INFAILLIBLE

#### CORS AUX PIEDS

MERLET

Pédicure spécialiste de Paris

De passage à Saumur pour quelques jours.

A l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin de son ministère qu'il se charge, à l'aide d'un élixir de sa composition et de son invention, de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, œils-de-perdrix, poireaux ou verrues et ongles rentrés dans la chair, sans occasionner la moindre douleur.

M. MERLET répond de ne pas rester plus de deux minutes pour enlever les cors les plus enracinés, et il garantit qu'immédiatement après, la personne opérée pourra sortir et porter la chaussure la plus étroite sans éprouver aucune gêne.

Visible rue Saint-Jean, 21 et 23, maison Common, au 1<sup>er</sup>, de huit heures à onze heures du matin et de midi à six heures du soir.

M. MERLET se rend à domicile sur demande.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUIN 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 % .....	83 10	83 40	Nord .....	2110	2105	OBLIGATIONS		
3 % amortissable .....	83 30	83 40	Orléans .....	1320	1310	Dép. de la Seine, emprunt 1857	390	385
3 % amortissable nouveau .....	83 30	83 40	Ouest .....	800	805	Obligations foncières 1877 .....	440	437
4 1/2 % .....	111 25	111	Compagnie parisienne du Gaz .....	1657 50	1650	Obligat. foncières 1879 3 % .....	436 50	438 50
5 % .....	115 35	115 50	Canal de Suez .....	2595	2570 50	Est .....	368	368
Obligations du Trésor .....	515	516 50	C. gén. Transatlantique .....	500	520	Mid .....	376	375
Obligations du Trésor nouvelles .....	515	517	OBLIGATIONS.			Nord .....	379	379 75
Banque de France .....	5415	5415	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	407	506	Orléans .....	377 50	377 50
Compte d'escompte .....	1040	1035	1865, 4 % .....	520	520	Ouest .....	375 50	376
Crédit Foncier, act. 500 fr. .....	1535	1535	1869, 3 % .....	407	500	Paris-Lyon-Méditerranée .....	376	370
Crédit de France .....	275	280	1871, 8 % .....	398	397	Paris-Bourbonnais .....	375	375
Crédit mobilier .....	500	502 50	1875, 4 % .....	512	512	Canal de Suez .....	507	508
Est .....	755	750	1876, 4 % .....	512	510			
Paris-Lyon-Méditerranée .....	1670	1655						
Midi .....	1205	1280						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
1	56	omnibus-mixte.
8	25	soir,
3	32	omnibus-mixte.
7	15	soir,
10	37	express.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	43	direct-mixte.
12	40	omnibus.
4	44	soir, express.
10	28	omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 33 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur.

# ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> AUBOYER,

Les samedi 1<sup>er</sup> juillet, dimanche 2 juillet et dimanche 9 juillet, à midi,

## DES IMMEUBLES

De la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

**Samedi 1<sup>er</sup> juillet.**  
*Adjudication de propriétés communes de Longué et de Blou.*

La maison de maître de l'Ormeau, sur Longué, avec servitudes et jardin, contenant 61 ares 40 centiares; mise à prix..... 10.000 fr.

La ferme des Réserves, exploitée par Pierre Cailleau (contenance 7 h. 25 a. 70 c.); mise à prix..... 21.200 »

La ferme des Souvenets-de-l'Ormeau, exploitée par Joseph Cailleau (contenance 14 h. 37 a. 20 c.); mise à prix..... 37.800 »

La ferme de la Maison-Neuve, exploitée par Sourdeau (contenance 7 h. 77 a. 20 c.); mise à prix..... 18.500 »

La ferme de la Bouillarderie, exploitée par Delarue (contenance 8 h. 45 a. 50 c.); mise à prix..... 22.000 »

La ferme de la Hallerie, exploitée par Ezéchiel (contenance 7 h. 14 a.); mise à prix..... 10.500 »

**Dimanche 2 juillet.**  
*Adjudication de propriétés à Varrains, Souzay et Dampierre.*

Maison d'habitation, jardins enclos, servitudes, à Varrains, rue des Rogelins (contenance 2 h. 73 a. 25 c.); mise à prix..... 35.000 »

Le clos des Rogelins (contenance 32 a. 14 c.); mise à prix..... 3.000 »

6 ares 35 centiares de terre, près la station de Varrains; mise à prix..... 350 »

13 ares 49 centiares de pré, à la Grande-Ruette; mise à prix..... 500 »

13 ares 21 centiares de pré, au Grand-Maraix; mise à prix..... 500 »

5 ares 96 centiares de pré, à la Petite-Ruette; mise à prix..... 250 »

15 ares 70 centiares de vigne et terre, à Lurnais; mise à prix..... 700 »

Tous ces immeubles sont situés commune de Varrains.

6 ares 80 centiares de bois taillis, aux Ecrèzes; mise à prix..... 100 »

6 ares de bois, au même canton; mise à prix..... 120 »

5 ares 50 centiares de bois, au Clos-Foraine; mise à prix..... 60 »

5 ares 63 centiares de bois, au même lieu; mise à prix..... 60 »

8 ares 99 centiares de taillis et sapins, à la Pouillouse; mise à prix..... 150 »

8 ares 98 centiares de taillis, aux Champs-Girard; mise à prix..... 150 »

Ces immeubles sont situés sur Dampierre.

3 ares 21 centiares de taillis, au Clos-Morton; mise à prix..... 40 »

10 ares 33 centiares de taillis, au même lieu; mise à prix..... 150 »

Ces deux parcelles sont sur la commune de Souzay.

**Dimanche 9 juillet.**  
*Adjudication de propriétés communes de la Breille et de Villebernier.*

LA BREILLE.

Sapinière au Chardonnet ou les Champs-Blancs (contenance 1 h. 5 a. 85 c.); mise à prix..... 1.200 »

55 ares 10 centiares de taillis, aux Grands-Champs-de-la-Baraudière; mise à prix..... 400 »

55 ares de bois, au Grand-Chemin-de-la-Baraudière; mise à prix..... 500 »

70 ares de bois taillis, à la Coutière; mise à prix..... 1.000 »

96 ares de taillis et jeunes sapins, à la Pitière ou le Guédon; mise à prix..... 450 »

55 ares de bois taillis et sapins, à la Pitière; mise à prix..... 800 »

22 ares, aux Clos; mise à prix..... 200 »

VILLEBERNIER.

La ferme des Pâtureaux, contenant 17 hectares 9 ares 70 centiares; mise à prix..... 80.000 »

Total des mises à prix..... 245.680 fr.

Pour plus de renseignements, voir les placards affichés.

S'adresser : à M<sup>e</sup> AUBOYER, notaire à Saumur; à M. ALEXANDRE CARRET, propriétaire à Varrains; et à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (338)

Études de M<sup>e</sup> CHAUMIER, notaire à Chinon, et de M<sup>e</sup> MAURICE, notaire à Lorné (Indre-et-Loire).

### A VENDRE

#### LA PROPRIÉTÉ DE LA TROCHOIRE

Commune de Couzières (Indre-et-Loire), Au confluent de la Loire et de la Vienne, route de Saumur à Chinon, Comprenant :

CHATEAU (15 pièces), vastes servitudes, grandes caves, bien aménagées;

PARC de 6 hectares, parfaitement clos; bosquets, pelouses, ombrages, terrasses sur la Loire, vignes de première qualité (eru des Coteaux);

7 hectares de bois à proximité du château;

6 hectares de terres labourables et vignes en plusieurs parcelles, contiguës aux murs du parc;

3 hectares de prés, vallée de la Vienne.

Vue splendide, chasse, pêche, navigation de plaisance.

S'adresser à Mes CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Lorné (Indre-et-Loire). (326)

Étude de M<sup>e</sup> FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

### VENTE DE MEUBLES

Après le décès de M<sup>me</sup> LATREAU-GILBERT,

Le dimanche 11 juin 1882, à midi,

Et jours suivants,

À la villa de l'Oie-qui-Cosse, près la ville de Bourgueil.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, salle à manger, salon, cinq chambres à coucher; Armoires et différents objets mobiliers.

De midi à 2 heures, on vendra la batterie de cuisine et les menus objets; à partir de 2 heures, on vendra les autres meubles.

Au comptant, 10 0/0 en sus.

On peut visiter tous les jours le mobilier à vendre en s'adressant à M<sup>e</sup> FLEURIAU. (314)

### A LOUER

#### DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhomme au, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M<sup>me</sup> Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.

S'adresser à M. Prudhomme et à M<sup>me</sup> Guichard, ou au bureau du journal.

### A VENDRE

D'OCCASION

Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

Un bon Cheval et une Américaine.

S'adresser à M. RAOULT-DESLONG-CHAMPS, rue Beaurepaire, 45. (335)

### A VENDRE

UNE FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE

Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

### A VENDRE

UN CHEVAL bai, âgé de 4 ans, taille 1<sup>m</sup> 57, très-doux, se montant et s'attelant très-bien;

HARNAIS COMPLET, presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

### FONDERIE DE CUIVRE ET BRONZE

M. BLAIN, fondeur en cuivre, rue Nationale, à Saumur, l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, concessionnaires des Eaux de la Ville, qu'il tient à leur disposition divers Instruments d'arrosage, dont il est fabricant :

LANCES, RACCORDS, TUYAUX CAOUTCHOUC,

Robinets cuivre de tous calibres pour pressions d'eau, pompes et accessoires, etc.

Réparations en tous genres.

En vente chez tous les libraires :

### LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

### DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

### LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

### ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

### ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

### PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.

Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.

Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

# L'EAU de SUEZ

Vaccine de la Bouche

Supprime INSTANTANÉMENT et TOUJOURS les MAUX de DENTS

et, par conséquent, l'Extraction & l'Aurification

S'adresser à M. Besson, 40, Rue Ampère, Paris

Se trouve à Saumur, chez MM. Besson, pharmacien, 58, place de la Bilange; DÉCART, coiffeur; BOUCHET, coiffeur, rue Saint-Jean.